

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**
représentée par son président, Monsieur Pierre YOU
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 354 193 00046

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 499 085 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 205 184 €, le solde restant s'élève à 293 901 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 37 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 536 085 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 1 240 200 €.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 12 455 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE
L'ESCALADE



WISE LE 23/06/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.2.88.37-8

Fait à Paris le
Pour le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports
Pour la directrice des sports
LE DIRECTEUR DES SPORTS,
Chef de service


Claudie SAGNAC

- 1 JUL. 2016

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	83360		86108	85000	89000	89000	93000	93000
Nombre de licences								
Nombre d'ATP	7401		7029	7000	7000	7000	7000	7000
Nombre total de licences et d'ATP	90761		93137	92000	96000	96000	100000	100000
Nombre et taux de licences féminines	33418 (40,09%)	35000 (41,18%)	34910 (40,54%)	35000 (41,18%)	37000 (41,57%)	37000 (41,57%)	39000 (41,94%)	39000 (41,94%)
Nombre et taux de licences en ZLUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	14469 (16,8%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	343	290	362	290	295	295	300	300
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	14,8	10,0 %	0	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	1	1	0	1	1	1	1	1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	%	100%	%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Esports	%	100%	%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	11	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	13 (72,22%)	%	15 (83,33%)	%	%	%	%	%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Projet RELEVE : Préparation du renouvellement des Equipes de France	9	10	11	10	15	20		
Projet PERFORMANCE : Equipes de France Escalade seniors performantes aux compétitions de référence	2	3	2	3	3	3		
Projet PERFORMANCE : Equipes de France ski alpinisme seniors performantes aux compétitions de référence	4	8	8	8	8	8		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Mise en oeuvre du PES	Nombre de podiums internationaux pour les athlètes suivi en Poles ou SA. Pourcentage des médailles réalisés issues du PES	95	85,7	90	90	90
Développer une politique sportive forte dans les DOM TOM	Nombres d'athlètes sélectionnés dans les Equipes de France	6	5	4	5	5
Développement de l'escalade chez les très jeunes 4/7 ans Plan de structuration national PST	Nombre de licenciés de moins de 8 ans	3749	4255	5500	6000	6500
Développer une politique de féminisation	Nombre de salariées féminines au sein de la FFME.	14	15	15	16	17
Escalade et santé : développement d'une pédagogie adaptée aux seniors et rééducation fonctionnelle	2014: Edition cahier technique 2015: label seniors et rééducation fonctionnelle. A partir de 2016 nombre de clubs labellisés	0	0	1	10	20
Insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	Nombre de sportifs de haut niveau accompagné par une des dispositifs existant (CIP, poste réservé, BE haut niveau)	15	12	20	20	20
Formation de cadres	Nombre diplômés DE	10 (8 SHN)	24	40	40	40
Formation des Equipes nationale Alpinisme	Nombre de membre ENMA/ENFA	16	16	16	16	16
Plan National Equipement Escalade	Nombre de SAE aidés au PNSAE	25	20	30	35	40
Formation d'une Equipe de France Handi Escalade	Nombre de médailles	5	8	6	6	6
Développer une politique de féminisation	nombre de comités ayant adopté les statuts imposant la parité hommes femmes dans les instances dirigeantes.	102	122	122	122	122
Développer une politique de féminisation	Recherche de l'équilibre entre l'image féminine et masculine sur les médias de la FFME	50%	50%	50%	50%	50%

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Projet PERFORMANCE : Equipes de France Escalade seniors performantes aux compétitions de référence	689 650 €	377 200 €	334 085 €	355 565 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	23 650 €	8 200 €	6 500 €	17 150 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	23 650 €	8 200 €	6 500 €	17 150 €
Aides personnalisées (AP)	597 000 €	300 000 €	274 000 €	323 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	207 000 €	80 000 €	70 000 €	137 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	350 000 €	200 000 €	184 000 €	166 000 €
	69 000 €	69 000 €	53 585 €	15 415 €
	27 000 €	27 000 €	22 500 €	4 500 €
	42 000 €	42 000 €	31 085 €	10 915 €
Projet PERFORMANCE : Equipes de France ski alpinisme seniors performantes aux compétitions de référence	25 000 €	17 000 €	17 000 €	8 000 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	25 000 €	17 000 €	17 000 €	8 000 €
Mise en œuvre du PES	170 000 €	100 000 €	79 000 €	91 000 €
Action 2				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	170 000 €	100 000 €	79 000 €	91 000 €
	170 000 €	100 000 €	79 000 €	91 000 €
Escalade et santé : développement d'une pédagogie adaptée aux seniors et réduction fonctionnelle	8 000 €	4 000 €	2 000 €	6 000 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	5 000 €	2 000 €	0 €	5 000 €
Action 4				
Formations fédérales	5 000 €	2 000 €	0 €	5 000 €
Formation de cadres	3 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	3 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
	15 000 €	9 000 €	6 000 €	9 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	8 000 €	5 000 €	2 000 €	6 000 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	8 000 €	5 000 €	2 000 €	6 000 €
Formation des Equipes nationale Alpinisme	7 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €
Action 1				
Formation des Equipes nationale Alpinisme	7 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €
	59 000 €	20 000 €	15 000 €	44 000 €
Plan National Equipement Escalade	59 000 €	20 000 €	15 000 €	44 000 €
Action 1				
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	59 000 €	20 000 €	15 000 €	44 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	485 000 €	32 000 €	28 000 €	457 000 €
Structuration fédérale	485 000 €	32 000 €	28 000 €	457 000 €
	35 000 €	12 000 €	12 000 €	23 000 €
	450 000 €	20 000 €	16 000 €	434 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Projet RELEVE : Préparation du renouvellement des Equipes de France		8 000 €	3 000 €	3 000 €	5 000 €
Action 1					
	Promotion des pratiques sportives pour tous	8 000 €	3 000 €	3 000 €	5 000 €
	Développement de l'escalade chez les très jeunes 4/7 ans	8 000 €	3 000 €	3 000 €	5 000 €
Action 1	Plan de structuration national PST	50 000 €	15 000 €	13 000 €	37 000 €
	Structuration fédérale	50 000 €	15 000 €	13 000 €	37 000 €
	Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	50 000 €	15 000 €	13 000 €	37 000 €
Action 1		20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Structuration fédérale	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Formation d'une Equipe de France Handi Escalade	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1		45 000 €	27 000 €	19 000 €	26 000 €
	Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 000 €	27 000 €	19 000 €	26 000 €
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	45 000 €	27 000 €	19 000 €	26 000 €
Action 1		24 000 €	10 000 €	10 000 €	14 000 €
	Ethique et prévention des incivilités dans le sport	24 000 €	10 000 €	10 000 €	14 000 €
TOTAL		1 598 650 €	624 200 €	536 085 €	1 062 565 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

37 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

499 085 €



BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation _____

BNPPARB BNPP ASSOCIATION (02837)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00827	00021629003	42

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4008 2700 0216 2900 342

BIC (Bank Identification Code) : BNPFRPP33

FEDERATION FR DE LA

MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé _____

--